



---

# BILAN

---

## Plan d'action 2017-2021



David Christopher, maire  
Donald Mercier, conseiller municipal  
Nicole Massicotte, conseillère municipale  
Suzanne Lachance, conseillère municipale  
Mélanie Jalbert, conseillère municipale  
Claude Lemieux, conseiller municipal  
Gaétan Lefèbvre, conseiller municipal  
Carl Pelletier, directeur général

AOÛT 2021

# 1. L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE DE GESTION

## ACTIONS

### OBJECTIF 1.1 :

Réajuster les rôles et responsabilités de chacun

	Actions prises	Actions à prendre
1. Le maire s'assure de convenir avec son conseil municipal des orientations et des mandats donnés.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Annuellement (en octobre)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>
2. Les conseillers situeront leurs interventions dans la réalisation des grands enjeux stratégiques de la municipalité et non pas dans la ligne hiérarchique d'autorité administrative.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clarification, comportement et respect des rôles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>
3. Les conseillers assument leurs mandats en lien avec le maire et leurs collègues et avec l'accord du maire et du directeur général.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des dossiers de chacun</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux délimiter cet objectif et le rendre davantage opérationnel</li></ul>
4. Il appartient au conseil municipal, à la suggestion du maire, de convenir des modalités d'encadrement du directeur général : attentes signifiées, évaluation du rendement, reddition de comptes, formation, vacances et autres avantages, respect de la mission, de la vision et des valeurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Description de tâches</li><li>• Mise sur pied du groupe de travail pour uniformiser les contrats des cadres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Procédure annuelle (attentes, évaluation, reddition et formation)</li></ul>
5. Il appartient au directeur général de gérer les fonctionnaires municipaux et de répondre auprès du maire et du conseil municipal du travail de ses cadres et de ses autres employés. Ce dernier assume le lien unique d'autorité avec les différents services de la municipalité.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des situations problématiques et s'il y a lieu discussion des pistes de solution avec le conseil municipal</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élément à considérer lors de l'évaluation du rendement</li></ul>

<p>6. Mettre au service des citoyens un appareil administratif formé, compétent et mobilisé. Il lui appartient d'assumer la gestion des ressources humaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Attentes signifiées en fonction de la description de tâches ;</li> <li>Évaluation annuelle du rendement ;</li> <li>Formation des employés ;</li> <li>Respect de la mission, de la vision et des valeurs.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des descriptions de tâches</li> <li>Analyse des besoins de formation présentés par les employés et discussion au CM</li> <li>Suggestions de formation s'il y a lieu aux employés</li> <li>Pairage d'un employé plus performant avec un autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des besoins de formation pour chaque employé</li> <li>Reddition de comptes fournie annuellement par le directeur général pour tous les employés</li> </ul>
<p>7. Évaluer les ententes de travail et proposer au conseil municipal des aménagements qui faciliteraient la qualité du travail des employés et l'atteinte des objectifs visés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des conventions collectives et des contrats de travail des cadres</li> <li>Identification des situations problématiques et pistes de solutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des situations problématiques pour révision des prochaines conventions collectives et des contrats de travail des cadres</li> </ul>
<p>8. Faire des rencontres régulières du directeur général avec ses cadres afin de faire le point avec eux sur les enjeux et les défis de leurs dossiers respectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi régulier des dossiers et consultation pour connaître leurs idées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À poursuivre</li> </ul>
<p>9. Faire le bilan des indicateurs de gestion et donner l'information utile aux citoyens lors des séances du conseil municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des indicateurs de gestion</li> </ul>
<p>10. Inviter périodiquement ses cadres à participer aux séances afin d'informer la population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occasionnellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les besoins</li> </ul>

## OBJECTIF 1.2 :

### Développer une culture de services aux citoyens

	Actions prises	Actions à prendre
<p>11. Dans une perspective d'améliorer la qualité de la prestation de services aux citoyens, nous devons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Revoir l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville ;</li><li>b. S'assurer de l'ouverture des portes aux citoyens 10 minutes avant les séances du conseil ;</li><li>c. Faire connaître la démarche à suivre pour les situations d'urgence et de sécurité civile ;</li><li>d. Assurer la disponibilité et la fiabilité de l'information sur le site internet et la page Facebook de la municipalité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture le vendredi a.m. depuis janvier 2019</li><li>• Réalisation à chaque séance</li><li>• Implantation du système d'alerte pour la population</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• Article dans le journal La Chesnaie résumant le plan d'intervention en sécurité civile</li><li>• Diagnostic de la situation actuelle et pistes de solution</li><li>• Mise à jour régulière de ces moyens de communication</li></ul>
<p>12. Prendre toutes autres initiatives visant à développer une véritable culture de services aux citoyens à l'hôtel de ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Envoi du plan d'action aux employés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acheminement du bilan du plan d'action 2017-2021</li></ul>
<p>13. Réaménager la salle du conseil municipal afin d'établir entre le conseil et la population une meilleure relation. Parmi les aspects à prendre en considération, soulignons la sonorisation, la sécurité des élus, l'ambiance générale, la relation plus dynamique, la période de questions et l'accueil des citoyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapprocher les citoyens du CM</li><li>• Améliorer la sonorisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux appliquer les règles relatives à la période de questions</li><li>• Accueillir les citoyens à chaque séance (disponibilité des conseillers 10 min. avant la séance)</li><li>• Placer le micro dans l'allée centrale</li></ul>

<p>14. Mettre en place un système informatisé de requêtes et de plaintes des citoyens accessible aux élus (par district, traitées ou non traitées, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un formulaire informatisé</li> </ul>
<p>15. Améliorer la fluidité du site internet et identifier une personne responsable de la mise à jour quotidienne du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la personne responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la navigation et mise à jour régulière</li> </ul>
<p>16. Faire le point sur les besoins et les attentes des citoyens et revoir les termes du contrat avec la firme qui réalise l'analyse de l'eau potable des résidences non desservies.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pistes de solution</li> </ul>
<p>17. S'assurer que le certificat qui est émis comporte des commentaires plus compréhensibles pour des non-experts.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarification nécessaire</li> </ul>
<p>18. Identifier, dans un processus continu de qualité, les situations ou interventions qui constituent un irritant pour les citoyens et mettre en place des correctifs appropriés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers incomplets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens à faire avec la gestion des plaintes et des requêtes</li> </ul>

### OBJECTIF 1.3 :

**Rechercher une meilleure adéquation entre les services rendus par la municipalité et la capacité de payer des citoyens**

#### Actions prises

#### Actions à prendre

<p>19. Dans le cadre de la préparation du budget annuel, rencontre du conseil avec la direction générale afin de mettre au point les objectifs budgétaires et notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Détermination des objectifs budgétaires ;</li><li>Pertinence de maintenir en tout ou en partie la taxe spéciale à l'ensemble en sus de la taxe foncière générale comme mode de financement ;</li><li>Imposer un permis de séjour et une compensation au propriétaire d'une roulotte ;</li><li>Évaluer des scénarios de tarification comme alternative à la taxation ;</li><li>Mettre fin à tout programme de subventions municipales aux particuliers (maisons patrimoniales) dont la source de financement est la taxation municipale s'il n'y a pas de retombées directes sur l'ensemble de la population.</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>Objectifs fixés en début du processus budgétaire</li><li>Taxe à l'ensemble de 15% à 5%</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>Projet-pilote : tarification à l'écocentre en 2021</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Conserver le plus possible le surplus accumulé pour les budgets suivants</li><li>Commencer plus tôt le processus budgétaire pour les élus</li><li>Filtrer les besoins identifiés par les services (Est-ce un réel besoin ?)</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>Réévaluation du projet pour 2022</li></ul>
--	--	---

<p>20. Préparation et présentation par la direction générale d'une proposition budgétaire :</p> <p>a. Simulations budgétaires en fonction des objectifs fixés ;</p> <p>b. Porter un regard critique sur la compétitivité de Beaumont sur le plan fiscal mais également sur l'efficacité de son offre de services par rapport à d'autres municipalités ayant des caractéristiques similaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport financier fourni par le vérificateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir du rapport financier comme point de référence pour le prochain budget</li> <li>• Rechercher d'autres documents comparatifs</li> <li>• Établir des indicateurs de gestion</li> </ul>
<p>21. Finalisation de la stratégie budgétaire annuelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencer plus tôt le processus budgétaire pour les élus</li> </ul>
<p>22. Mise à jour de la présentation budgétaire aux citoyens dans l'optique d'une meilleure information et d'une plus grande transparence.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations souhaitées</li> </ul>
<p>23. Présentation et adoption du budget annuel lors de la séance statutaire du conseil municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des facteurs occasionnant une augmentation ou une baisse des dépenses, par exemple, l'engagement de nouveaux employés, l'augmentation des coûts de déneigement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être en contrôle pour répondre aux questions posées par les citoyens</li> </ul>

**OBJECTIF 1.4 :**

**Rechercher une meilleure adéquation entre la priorisation des investissements prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) avec la capacité de payer des citoyens**

**Actions prises****Actions à prendre**

<p>24. Dans le cadre de l'identification des priorités d'investissement figurant au PTI :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Bilan de l'avancement du dernier PTI ;</li><li>b. Évaluation des besoins des services ;</li><li>c. Priorisation du maintien et de la mise en valeur des infrastructures en place avant d'investir dans de nouveaux projets ;</li><li>d. Identification et analyse des projets d'investissement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des dossiers (logiciel MS-Project)</li><li>• Acquisition d'un logiciel pour la gestion des actifs de la municipalité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• Suivi périodique</li></ul>
<p>25. Répondre aux besoins du secteur Orléans pour l'approvisionnement en eau et la disposition des eaux usées ainsi que du secteur Vincennes (rue du Beau-Site) pour la disposition des eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Revoir le dossier avec le conseil municipal ;</li><li>b. Évaluer les alternatives possibles ;</li><li>c. Mettre au point une approche qui rejoint la majorité au Conseil ;</li><li>d. S'assurer du financement gouvernemental.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à jour financière effectuée</li><li>• Mandat confié à la firme SNC Lavalin pour une étude de préféabilité pour les infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour les secteurs Orléans et Beau-Site</li><li>• Séances d'information (en Zoom) tenues pour les secteurs concernés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• Rencontres planifiées en septembre et octobre 2021 : 4 rencontres par secteur et capacité maximale de 30 résidents par rencontre</li></ul>



<p>26. Aménager de façon sécuritaire l'escalier du Parc récréotouristique de Vincennes et fermer pour raison de sécurité l'escalier du parc municipal Antoine-Drapeau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture temporaire de l'escalier au Parc récréotouristique de Vincennes en 2020</li> <li>• Fermeture de l'escalier du parc Drapeau (pas sécuritaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction de l'escalier prévue au PTI de 2022</li> </ul>
<p>27. Réaliser un plan d'ensemble pour le Parc récréotouristique de Vincennes afin de disposer d'une vision globale du projet et estimer les investissements encore nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue du schéma d'aménagement actuel</li> <li>• Analyse partielle du potentiel du parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un plan d'ensemble des aménagements à prévoir</li> </ul>
<p>28. Adopter le PTI annuel lors de la séance statutaire du conseil municipal en décembre de chaque année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du PTI et acheminement d'un document d'information dans tous les foyers incluant les villégiateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer annuellement les projets réalisés pour mieux planifier et réaliser les projets suivants (apprendre de nos erreurs)</li> </ul>

### OBJECTIF 1.5 :

Mettre en place les outils afin de soutenir le processus de décision du maire et des conseillers

#### Actions prises

#### Actions à prendre

<p>29. Mettre au point, pour tous projets ou décisions nécessitant un investissement, un sommaire décisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Présentation du projet ;</li><li>b. Identification des solutions possibles ainsi que des avantages et inconvénients ;</li><li>c. Impacts (social, économique, environnemental, culturel, etc.) ;</li><li>d. Recommandation ;</li><li>e. Coût de réalisation ;</li><li>f. Budget d'opération ;</li><li>g. Évaluation et coûts pour la protection et le maintien des actifs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation, achat et utilisation du logiciel MS-Project pour le suivi des projets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration d'un formulaire pour monter les dossiers au complet pour présentation et faciliter la prise de décision</li></ul>
<p>30. Identifier des indicateurs de gestion et développer des instruments de contrôle et de suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun instrument de contrôle et de suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établissement des modalités de suivi</li><li>• Liens avec les indicateurs de gestion identifiés et fiche de suivi</li></ul>

**OBJECTIF 1.6 :**

**Assurer une plus grande transparence et une meilleure équité en matière d'évaluation foncière**

**Actions prises****Actions à prendre**

	<b>Actions prises</b>	<b>Actions à prendre</b>
31. Poursuivre le travail entrepris auprès de la MRC afin d'identifier les problèmes et enjeux au regard de l'équité du rôle d'évaluation ; proposer des solutions en vue d'améliorer la transparence du système d'évaluation ; faciliter la compréhension du rôle d'évaluation par les contribuables.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acheminement d'une lettre en 2018 à la MRC</li><li>• Rencontre au printemps 2019 avec des représentants de la MRC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre la démarche</li></ul>
32. Convenir d'une approche concertée avec les municipalités ayant des caractéristiques similaires à Beaumont dont St-Michel et St-Vallier.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre du CM de St-Michel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bien identifier les motifs de concertation (valeur ajoutée pour chaque municipalité)</li></ul>

## OBJECTIF 1.7 :

Explorer les préoccupations pouvant trouver des solutions dans le cadre de relations intermunicipales

### Actions prises

### Actions à prendre

<p>33. Organiser un forum regroupant les municipalités à proximité de Beaumont afin d'explorer les avenues de collaboration. Voici, à titre d'exemples, quelques sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Plan de sécurité civile ;</li><li>b. Transport adapté ;</li><li>c. Service d'autobus (St-Damien à Lévis) ;</li><li>d. Sécurité route 132 ;</li><li>e. Loisirs ;</li><li>f. Sécurité incendie ;</li> <li>g. Secteur villégiature ;</li><li>h. Tourisme ;</li> <li>i. Géolocalisation et ondes cellulaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• St-Michel en 2019</li><li>• Avec la MRC</li><li>• Avec la MRC</li> <li>• Dossier traité avec la firme Vivre en Ville, le MTQ et la députée provinciale</li><li>• Concertation avec St-Michel (soccer)</li><li>• Dossier traité avec 7 autres municipalités pour créer une régie. Abandon du projet vu le retrait des municipalités. Retour à la case départ (ententes d'entraide existantes)</li> <li>• Dossier traité au conseil des maires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bien identifier les motifs d'une concertation et les municipalités intéressées</li>       <li>• À faire avec les municipalités intéressées</li><li>• Relancer la MRC concernant les interventions touristiques</li><li>• Exploitation du potentiel touristique avec les municipalités intéressées.</li><li>• Améliorations souhaitées, encore plus avec le télétravail</li></ul>
--	--	--

## 2. UNE MUNICIPALITÉ ACTIVE, VISIONNAIRE, ATTENTIVE AUX BESOINS ET À LA QUALITÉ DE VIE DE SES RÉSIDENTS

### ACTIONS

#### OBJECTIF 2.1 :

Reconnaitre trois pôles majeurs comme centres d'intérêt, d'observation et de détente

#### Actions prises

#### Actions à prendre

<p>34. Poser les gestes structurants :</p> <p>a. Le Cœur du village et son église pour son caractère patrimonial.</p> <p>b. Le Parc récréotouristique de Vincennes à l'entrée Ouest de Beaumont pour son caractère sportif, familial et culturel, pour la tenue de grands évènements, etc.</p> <p>c. Le Moulin de Beaumont à l'entrée Est de Beaumont, image de marque reconnue.</p>	<p>Pour a,b,c :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un vidéo promotionnel</li> <li>• Participation de la municipalité au Salon de l'Habitation de Chaudière-Appalaches en janvier 2019 et 2020</li> <li>• Défilé de Noël en décembre 2020</li> </ul> <p>Pour a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence de presse avec députés et installation d'une plaque avec mention bâtiment patrimonial (église)</li> <li>• Ajout de bancs, tables, poubelles lumières...</li> <li>• Peinture extérieure de l'hôtel de ville</li> <li>• Amélioration de la vue panoramique</li> <li>• Éclairage dans le stationnement</li> <li>• Réfection du stationnement du garage municipal et de l'église</li> <li>• Réaménagement de l'entrée de la salle paroissiale</li> <li>• Réfection des colonnes du cimetière</li> <li>• Marché de Noël annuel</li> <li>• BBQ du maire au parc La Chesnaie</li> <li>• Acquisition du parc du Verger</li> </ul>	<p>Pour a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la signalisation</li> </ul> <p>Pour b :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'éclairage et de la signalisation</li> <li>• Reconstruction de l'escalier du moulin de Vincennes</li> <li>• Amélioration des infrastructures sportives</li> </ul>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'une toilette accessible de l'extérieur (salle municipale)</li> </ul> <p>Pour b :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du pavillon des loisirs</li> <li>• Ajout de modules de jeux (enfants)</li> <li>• Réfection du bloc sanitaire à l'intérieur et à l'extérieur</li> <li>• Ajout d'une toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite</li> <li>• Ajout des jeux d'eau au parc</li> </ul>	
35. Réaliser un article sur les trois pôles majeurs dans le Journal la Chesnaie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'articles dans le journal La Chesnaie</li> <li>• Questionnaire sur l'histoire de Beaumont (6 parutions du journal La Chesnaie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre</li> </ul>
36. Faire inscrire ces trois pôles dans la stratégie de promotion de la MRC de Bellechasse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépliant de la MRC représentant les 20 municipalités de Bellechasse (décembre 2018)</li> <li>• Participation à l'élaboration du Guide du citoyen de la MRC de Bellechasse pour promouvoir Beaumont (disponible en octobre 2021)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription dans le document touristique de la MRC</li> <li>• Sollicitation du propriétaire du Moulin de Beaumont pour s'inscrire comme arrêt gourmand</li> </ul>
37. Explorer lors de la réalisation du prochain plan d'urbanisme une stratégie propre à la mise en valeur et au développement de chacun de ses trois pôles structurants pour Beaumont.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion du CCU avec la firme Vivre en Ville</li> <li>• Élaboration du plan d'urbanisme</li> <li>• Travaux de mise à jour de la réglementation d'urbanisme</li> <li>• Banque de photos prises par Paul St-Arnauld</li> <li>• Travaux des stagiaires de l'université Laval (été 2019)</li> <li>• Chronique historique dans chaque parution du journal La Chesnaie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des photos prises par Paul St-Arnauld pour illustrer des articles dans le journal La Chesnaie ou pour présenter des projets à des partenaires de la municipalité.</li> </ul>

## OBJECTIF 2.2 :

Inviter le CCU dans le cadre de son mandat à agir comme intermédiaire entre les citoyens et le conseil municipal

### Actions prises

### Actions à prendre

<p>38. « Le rôle premier du CCU, formé de citoyens et d'élus, est de faire des recommandations au conseil municipal sur des projets liés à l'aménagement du territoire. Le CCU agit aussi comme intermédiaire entre les citoyens et le conseil municipal, donne place à des points de vue diversifiés et permet l'originalité et l'innovation. » Mamot</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontres avec des citoyens demandeurs pour mieux comprendre leur demande et clarifier les situations qui se présentent</li><li>• Prise en charge de notre service d'urbanisme et de l'inspection municipale</li><li>• Engagement d'un responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>
--	--	--

### OBJECTIF 2.3 :

#### Soutenir et orienter le développement résidentiel de Beaumont

#### Actions prises

#### Actions à prendre

<p>39. Confier au CCU le mandat de proposer au conseil municipal des réflexions et suggestions sur les sujets suivants :</p> <p>a. Évaluer le potentiel de développement de Beaumont pour de nouvelles constructions pour le noyau villageois, les développements actuels et futurs ainsi que la zone de villégiature.</p> <p>b. Consolider prioritairement la zone urbaine déjà desservie.</p> <p>c. Prioriser les projets résidentiels encourageant les jeunes familles à s'installer à Beaumont.</p> <p>d. Encourager les projets résidentiels visant le maintien à domicile des personnes âgées.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontres entre le CCU et le Conseil municipal pour clarifier les orientations</li><li>• Rencontres de travail des membres du CCU</li><li>• Engagement d'une ressource contractuelle en urbanisme</li><li>• Mandat donné à la Firme Vivre en Ville</li><li>• Rencontres (3) du CCU et du Conseil avec la firme Vivre en Ville</li><li>• Rencontres des membres du Conseil et du CCU avec les promoteurs résidentiels</li><li>• Mise sur pied du groupe de travail GRT et formation d'une coopérative</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• À poursuivre</li></ul>
<p>40. Analyser les divers scénarios possibles pour intégrer les Entrées 104 et 113 au Cœur du village.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cours</li><li>• Entrée 113 : travaux commencés (infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>



## OBJECTIF 2.4 :

### Mettre à jour le plan d'urbanisme et la réglementation municipale

	Actions prises	Actions à prendre
<p>41. Mandater le CCU de proposer un programme de travail qui conduirait à la préparation et à l'adoption d'un plan d'urbanisme d'ici 2021 et une mise à jour de la réglementation municipale qui en découle.</p> <p>Le prochain plan d'urbanisme devrait notamment prendre en compte les balises fournies par le schéma d'aménagement de la MRC, mais également les faits saillants et les problématiques qui touchent les résidents du village, les ensembles résidentiels, la zone de villégiature, les agriculteurs, les entrepreneurs et les commerçants en plus de la fonction institutionnelle, le patrimoine, les parcs et les espaces verts, l'environnement, la circulation, le transport, etc., évaluation et coûts pour la protection et le maintien des actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'élaboration du plan d'urbanisme et de la réglementation par deux bénévoles : Pierre Beaudet, président du CCU et spécialiste en planification stratégique ainsi que Gaétan Patry, urbaniste retraité</li><li>• Consultation publique sur les grands enjeux, la réglementation et le plan d'urbanisme en février et mars 2021</li><li>• Lettre d'intention à la MRC par le Conseil pour manifester l'intérêt pour le parc industriel régional</li><li>• Deux tentatives de rencontre avec la MRC (réponse négative)</li><li>• Positionnement de Beaumont comme lieu de localisation pour le parc industriel régional : Mandat donné à la firme DDM pour développer un argumentaire pour la localisation du parc industriel régional</li><li>• Adoption de la version finale du plan d'urbanisme et de la réglementation lors de la séance régulière du 2 août 2021</li><li>• Acheminement du plan d'urbanisme et de la réglementation à la MRC (conformité)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse et intégration des commentaires reçus lors de la consultation publique</li><li>• Application du plan d'urbanisme et de la nouvelle réglementation et suivi constant</li><li>• Identification de situations problématiques s'il y a lieu et recherche de pistes de solution</li> <li>• Obtention du rapport produit par la MRC (mandat confié à une firme)</li></ul>
<p>42. Prévoir une rencontre entre le conseil municipal et le CCU sur le programme de travail réalisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi régulier</li></ul>

## OBJECTIF 2.5 :

Exercer une plus grande vigilance à l'égard des constructions de résidences dont les dimensions excèdent celles des maisons avoisinantes.

### Actions prises

### Actions à prendre

43. Revoir la réglementation en conséquence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recrutement d'un responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale, indépendant de la MRC</li><li>• Complété pour l'ensemble des règlements d'urbanisme</li><li>• Consultation publique tenue en février et mars 2021</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appliquer la nouvelle réglementation</li><li>• Identification de situations problématiques s'il y a lieu et recherche de pistes de solution</li></ul>
---	--	---

## OBJECTIF 2.6 :

**Encourager le bénévolat et soutenir les initiatives d'économie sociale comme moyens d'assurer la vitalité de notre municipalité et répondre aux besoins de la population**

### Actions prises

### Actions à prendre

	Actions prises	Actions à prendre
44. Tenir un forum avec les bénévoles et intervenants du milieu et explorer les avenues permettant à Beaumont de soutenir et d'encourager les initiatives d'économie sociale et communautaire ainsi que le bénévolat.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À réévaluer</li></ul>
45. Reconnaître et encourager le travail accompli par la participation ou l'engagement des citoyens comme bénévoles dans les divers services ou comités de Beaumont : a. Photographie du bénévole de l'année ; b. Article dans le journal La Chesnaie pour y mettre régulièrement en lumière les réalisations des bénévoles ; c. Donner une ampleur particulière à la prochaine activité de reconnaissance des bénévoles ; d. Souligner de façon particulière l'implication des organismes suivants : le Cercle des fermières de Beaumont, le Club de l'Âge d'or, la chorale de Beaumont et Culture Beaumont, le Club des Vingt.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé (par résolution, journal La Chesnaie)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À abandonner</li><li>• À poursuivre</li> <li>• À réaliser</li> <li>• À poursuivre</li></ul>

**OBJECTIF 2.7 :****Mettre à jour la politique Familles et Aînés**

	<b>Actions prises</b>	<b>Actions à prendre</b>
46. Participer aux rencontres organisées par la MRC concernant ce dossier.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune</li></ul>
47. Mettre à jour les données de la politique adoptée en mars 2015.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune</li></ul>
48. Adopter la politique Familles et Aînés en 2019 et la diffuser à la population.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption de la politique et du plan d'action (2020-2024)</li><li>• Formation d'un comité de gestion</li><li>• Formation d'un comité de suivi</li><li>• Rencontre du comité de suivi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Édition disponible au printemps 2020</li><li>• Rencontres du comité de gestion</li><li>• À poursuivre</li></ul>

**OBJECTIF 2.8 :****Se préoccuper de l'accueil des nouveaux résidents****Actions prises****Actions à prendre**

49. Organiser à tous les deux ans une activité touchant l'accueil des nouveaux résidents afin de faciliter leur intégration à la communauté.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé en 2018</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre selon le contexte sanitaire</li></ul>
50. Organiser annuellement une activité pour les résidents de la Croisée du Bonheur et du Manoir du Coteau.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisé en 2017, 2018, 2019 et 2020</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre selon le contexte sanitaire</li></ul>
51. Collaborer avec les organismes Alpha Bellechasse, Liaison - immigration et le Comité local de Beaumont à l'intégration des immigrants au sein de la MRC de Bellechasse.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réponse aux besoins (Fête de Noël 2017, présentation de Beaumont au Moulin de Vincennes (été 2018)</li><li>• Soutien à l'organisme Frigos pleins en 2020 (paniers de Noël)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre selon les besoins et le contexte sanitaire</li><li>• À poursuivre selon les besoins et le contexte sanitaire</li></ul>

**OBJECTIF 2.9 :**

**Assurer la protection et la mise en valeur du caractère patrimonial et historique de Beaumont**

**Actions prises****Actions à prendre**

<p>52. Concentrer nos efforts de protection et de mise en valeur sur les bâtiments ayant une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle :</p> <p>a. Confier un mandat au CCU afin de revenir avec une proposition en ce sens.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refonte complète du PIIA réalisée</li><li>• Consultation publique tenue en février et mars 2021</li><li>• Adoption de la nouvelle réglementation lors de la séance régulière du 2 août 2021</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Application de la nouvelle réglementation et suivi régulier</li><li>• Identification de situations problématiques et recherche de pistes de solution</li></ul>
<p>53. Soutenir toute initiative visant à développer un parcours des bâtiments patrimoniaux pour un large public ;</p> <p>a. Confier un mandat au CCU afin de revenir avec une proposition en ce sens (site internet de la municipalité, brochure, jeu de découverte).</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Paul St-Arnaud a pris des photographies pour l'ensemble des bâtiments patrimoniaux de Beaumont</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un projet de base de données informatisées sur les bâtiments patrimoniaux de Beaumont a été proposé</li></ul>
<p>54. Inciter le gouvernement du Québec et la MRC de Bellechasse à trouver des mesures d'encouragement et de soutien aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux :</p> <p>a. Confier un mandat au CCU afin de revenir avec une proposition en ce sens.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démarche entreprise auprès du ministère des affaires culturelles pour la maison Molleur-Dit-Lallemand</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre, à la suite de l'adoption du nouveau PIIA</li></ul>

<p>55. Offrir une plus grande accessibilité de l'église aux visiteurs :</p> <p>a. Faire un état de la situation au niveau de l'achalandage et évaluer les coûts et bénéfices d'offrir une plus grande accessibilité à l'église en fonction des périodes de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La municipalité est représentée sur le comité local de l'église</li> <li>• Fin de semaine tenue sur le patrimoine religieux en septembre 2020 dans le cadre des journées sur la culture</li> <li>• Élaboration d'un document historique sur l'église</li> <li>• Ouverture de l'église et des chapelles aux visiteurs à l'été 2021 (10 semaines)</li> <li>• Panneau d'interprétation localisé en avant de l'église</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le soutien de la municipalité</li> <li>• À poursuivre</li> <li>• À poursuivre</li> </ul>
---	---	---

**OBJECTIF 2.10 :**

**Mettre en valeur la vitalité culturelle de Beaumont afin de contribuer à une meilleure qualité de vie**

**Actions prises****Actions à prendre**

<p>56. Maximiser l'utilisation de la bibliothèque Luc-Lacourcière :</p> <p>a. Faire réaliser une évaluation de la situation et identifier les pistes afin de maximiser l'utilisation de la bibliothèque.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maximisation du potentiel par la nouvelle responsable de la bibliothèque</li><li>• Réaménagement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étages pour répondre aux besoins de la clientèle</li><li>• Suggestions de volumes par Réseau bibliothèque Québec</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explorer d'autres scénarios d'expansion</li></ul>
<p>57. Confirmer l'importance et apporter un appui aux initiatives faites dans le secteur culturel :</p> <p>a. Symposium peindre à Beaumont ;</p> <p>b. Contes du littoral de Bellechasse ;</p> <p>c. Vendredis en musique ;</p> <p>d. Concerts du dimanche.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenariat avec Culture Beaumont</li><li>• Subvention à Culture Beaumont</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>



## OBJECTIF 2.11 :

**Poursuivre l'offre d'activités de loisirs qui répond aux besoins de chacun**

### Actions prises

### Actions à prendre

<p>58. Poursuivre, en concertation avec l'école de la Marelle et les municipalités environnantes, la tenue d'activités de loisirs sportives et culturelles qui répondent aux besoins de la population de Beaumont :</p> <p>a. Donner un mandat au responsable des loisirs ;</p> <p>b. Mettre au point un projet de collaboration avec les municipalités environnantes et la commission scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets avec l'école La Marelle (Signature d'une entente de services)</li><li>• Course des Moulins, Halloween, party hot-dog des élèves de l'école La Marelle, etc.</li><li>• Tenue du camp de jour</li><li>• Projet-pilote : présence d'un brigadier scolaire à l'intersection de la route 132 et de la rue du Coteau, en juin 2021</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre et explorer d'autres projets selon les besoins et le contexte sanitaire</li><li>• Poursuite du projet en 2021-2022</li></ul>
<p>59. Encourager l'utilisation des parcs de secteur pour favoriser le rassemblement des citoyens et l'esprit d'appartenance :</p> <p>a. Initier certaines activités en ce sens, notamment lors de fêtes au village ou lors de la Fête nationale, etc. ;</p> <p>b. Écrire des articles dans le journal La Chesnaie et en parler sur le site Internet et la page Facebook.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animation dans les parcs de secteur</li><li>• Distribution d'affiches dans les principaux commerces</li><li>• Envoi du document « Programmation des loisirs » dans tous les foyers</li><li>• Site Internet et page Facebook mieux exploités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• Explorer d'autres projets selon les besoins et le contexte sanitaire</li></ul>

### 3. LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

#### OBJECTIF 3.1 :

Travailler au maintien et encourager l'implantation de commerces de proximité

#### Actions prises

#### Actions à prendre

60. Consolider le secteur commercial sur la route 132.	<ul style="list-style-type: none"><li>Action intégrée dans le plan d'urbanisme 2021-2036</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Explorer des pistes de solution</li></ul>
61. Travailler avec les commerces existants les mesures d'encouragement qui pourraient être prises en vue de soutenir l'achat local.	<ul style="list-style-type: none"><li>Espace publicitaire offert dans le journal La Chesnaie</li><li>Chronique économique sur l'offre de services des commerces ou industries</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>À poursuivre</li><li>À poursuivre</li></ul>

**OBJECTIF 3.2 :****S'ouvrir et faciliter l'installation à  
Beaumont d'entreprises de type  
industries légères et de haute  
technologie****Actions prises****Actions à prendre**

<p>62. Mettre en place une véritable zone commerciale, industrielle et de haute technologie sur la route 279 afin d'augmenter la richesse fiscale.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettre d'intention à la MRC pour signifier l'intérêt de Beaumont pour un parc industriel</li><li>• Confier un mandat à la Firme DDM pour produire un rapport démontrant le potentiel d'accueil de Beaumont</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explorer les scénarios pour offrir les infrastructures d'aqueduc et d'égout</li></ul>
<p>63. Assurer une plus grande présence à l'échelle régionale et provinciale afin de positionner Beaumont comme lieu d'accueil d'entreprises ou de projets pouvant avoir un impact structurant pour Beaumont.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mandat confié à Vivre en Ville</li><li>• Idem 62</li><li>• Rencontre individuelle avec les propriétaires des emplacements visés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>
<p>64. Mettre en place un groupe de réflexion et d'actions composé de conseillers municipaux, de représentants de tous les secteurs d'activité afin de convenir d'une véritable stratégie de développement économique de Beaumont.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mandat intégré au plan d'urbanisme</li><li>• Consultation publique sur le plan d'urbanisme en février et mars 2021</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre avec les parties prenantes</li></ul>

### OBJECTIF 3.3 :

#### Reconnaitre et mettre en valeur le caractère résolument agricole de Beaumont

#### Actions prises

#### Actions à prendre

65. Créer une route des marchés mettant en évidence les producteurs de Beaumont.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager le développement de la production maraîchère (intégré dans le plan d'urbanisme)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi de la consultation publique</li><li>• Kiosque d'information touristique</li></ul>
66. Poursuivre et accentuer l'ampleur du marché public au Parc récréotouristique de Vincennes qui met en valeur les producteurs locaux, les avantages de manger local, l'agriculture de proximité et la promotion de l'agriculture biologique.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suspension du marché public depuis 2018 vu la non-adhésion des producteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explorer d'autres scénarios (affiches à l'ouest et à l'est de Beaumont)</li></ul>
67. Organiser une consultation auprès des agriculteurs afin d'identifier les enjeux de ce secteur et de convenir des stratégies et actions appropriées en vue de développer une culture de proximité.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître l'importance du secteur agricole dans le plan d'urbanisme 2021-2036</li></ul>	

**OBJECTIF 3.4 :****Capitaliser davantage sur le potentiel touristique de Beaumont comme levier économique**

	<b>Actions prises</b>	<b>Actions à prendre</b>
68. Organiser une consultation avec les intervenants du secteur touristique pour identifier les enjeux et convenir des stratégies et actions appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À la demande de la MRC production d'un rapport décrivant les attraits touristiques de Beaumont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi auprès de la MRC</li> </ul>
69. Encourager le Moulin de Beaumont dans ses initiatives visant à confirmer l'importance de cette entreprise comme image de marque pour Beaumont.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux rencontres avec le propriétaire du Moulin de Beaumont pour l'inviter à obtenir la reconnaissance d'Arrêt Gourmand</li> <li>• Intégré dans le plan d'urbanisme 2021-2036</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le propriétaire dans ses projets actuels et futurs</li> </ul>
70. Améliorer les trois pôles d'intérêt de Beaumont afin d'offrir aux cyclistes des zones d'arrêt, de rafraîchissement et de repos. <ol style="list-style-type: none"> <li>Demander au CCU de suggérer les améliorations qui pourraient être apportées ;</li> <li>Reprendre ce projet dans le cadre du prochain PTI.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection du bloc sanitaire : Parc de Vincennes</li> <li>• Facilités sanitaires et amélioration du stationnement au Cœur du village</li> <li>• Toilettes pour personnes à mobilité réduite à la piscine municipale</li> <li>• Acquisition du parc du Verger</li> <li>• Hommage à Monsieur J.-Edward Walsh, secrétaire-trésorier de Beaumont pendant 35 ans par l'installation d'une plaque commémorative au parc du Verger</li> <li>• Support au groupe de travail sur l'avenir de l'église</li> <li>• Soutien financier pour l'ouverture de l'église au public à l'été 2021</li> <li>• Envoi d'une résolution au gouvernement et à la députée provinciale pour enlever la clause dans le contrat d'acquisition du camping provincial de Vincennes interdisant les activités commerciales (ex. : casse-croûte, café-terrasse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du parc</li> <li>• À poursuivre</li> <li>• À poursuivre</li> </ul>

<p>71. S'ouvrir comme municipalité à des initiatives nouvelles d'accueil de type hébergement insolite (yourtes, tentes boréales et refuges) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Demander au CCU de suggérer des modalités afin d'adapter la réglementation en ce sens ;</li> <li>b. Intégrer ces initiatives à la réflexion sur le prochain plan d'urbanisme.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration dans le plan d'urbanisme 2021-2036 et pris en compte dans la nouvelle réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À suivre de près</li> </ul>
<p>72. Réaliser le plan touristique de Beaumont en collaborant avec la MRC en prévision du forum territorial du tourisme Bellechasse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir 68</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir 68</li> </ul>
<p>73. Explorer les avenues de financement gouvernemental possibles afin de réaliser un arrêt d'observation, de type halte routière au Parc récréotouristique de Vincennes et de soutenir les efforts de Beaumont pour mettre en évidence son potentiel au plan touristique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Demander au CCU de suggérer la stratégie de réalisation du site d'observation ;</li> <li>b. Établir les relations appropriées avec la MRC, la Ministre attitrée à la région et le ministère du Tourisme du Québec ;</li> <li>c. Soumettre le projet dans le cadre de la prochaine campagne électorale du Québec.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure exploitation de ce pôle d'attraction (facilités sanitaires, ajout d'infrastructures de loisir, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre</li> <li>• Reconstruction de l'escalier (mise en valeur de la chute du ruisseau Saint-Claude)</li> <li>• Accroissement des percées visuelles sur le fleuve</li>   <li>• À faire</li>   <li>• Rechercher la collaboration des autres municipalités de la MRC de Bellechasse</li> </ul>

## 4. UNE PRÉOCCUPATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

### OBJECTIF 4.1 :

#### Doter Beaumont d'un premier plan de sécurité civile

	Actions prises	Actions à prendre
74. Faire évoluer le plan de mesures d'urgence, mis au point il y a une dizaine d'années, vers un plan municipal intégré de sécurité civile afin de répondre aux exigences de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat confié à une personne ressource pour l'élaboration d'une proposition de plan d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'un document de travail</li> </ul>
75. Mettre en place un chantier de travail composé d'élus, d'experts du domaine de la sécurité, de citoyens qui connaissent Beaumont et qui sont sensibles aux enjeux présentés précédemment en vue de doter Beaumont d'un plan de sécurité civile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du groupe de travail en lien avec le plan d'intervention</li> <li>• 3 rencontres de travail</li> </ul>	
76. Faire des démarches auprès de la MRC et du ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de ce vaste chantier. Un contrat externe pour soutenir la démarche est assurément à prévoir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan d'intervention en sécurité civile en octobre 2019 et acheminement au ministère de la Sécurité publique</li> <li>• Municipalité qualifiée pour un soutien financier et jumelage avec St-Michel pour une subvention supplémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre pour l'achat d'équipement et la collaboration avec St-Michel</li> <li>• Mise à jour continue</li> <li>• Simulation en cas de sinistres</li> </ul>
77. Être attentif à toutes situations et ouvert à des interventions citoyennes mettant en lumière des situations pouvant représenter un risque potentiel pour les citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'intervention particuliers prévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour continue</li> <li>• Plan particulier d'intervention en situation de pandémie</li> <li>• Rencontre d'information (webinaire)</li> </ul>

<p>78. Poursuivre les efforts de sensibilisation de la population aux enjeux liés à l'érosion des berges, aux glissements de terrain et à l'importance de falaises stables et végétalisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec une ressource de la MRC pour identifier les enjeux</li> <li>• Situations problématiques traitées dans le plan d'urbanisme et la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre d'information avec un intervenant de la MRC</li> <li>• Articles dans le journal La Chesnaie en collaboration avec la MRC</li> </ul>
<p>79. S'assurer, pour des fins de sécurité des citoyens et d'accessibilité des véhicules d'urgence, d'une géolocalisation adéquate des propriétés de Beaumont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Représentations politiques à l'échelle régionale et provinciale seraient sûrement très utiles ;</li> <li>b. Communication formelle avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des actions à réaliser dans le plan d'intervention en sécurité civile</li> <li>• Éclairage de toutes les Entrées privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéros civiques au début de chaque Entrée, rang, route 132, route de Beaumont, route 279</li> </ul>
<p>80. Faire les représentations nécessaires afin d'améliorer la réception des ondes cellulaires des différents fournisseurs de services sur tout le territoire de Beaumont.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation auprès de la MRC et de la Fédération des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre et dossier à suivre de près, particulièrement avec le télétravail qui va prendre de l'ampleur</li> </ul>
<p>81. Acquérir, tel que prévu au programme triennal d'immobilisations, un camion incendie léger de type « Rapid Attack » avec mini-pompe afin d'intervenir rapidement sur le lieu d'un sinistre notamment dans les endroits plus difficiles d'accès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition faite et camion opérationnel</li> <li>• Article dans le journal La Chesnaie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le camion est opérationnel dans toutes les Entrées (dégagement aérien)</li> <li>• Vérifier auprès du directeur du Service incendie</li> </ul>



**OBJECTIF 4.2 : (POUR LES SECTEURS  
DESSERVIS)**

**Prendre toutes les dispositions afin de trouver une solution définitive au problème de la contamination des aires d'alimentation en eau potable de Beaumont**

**Actions prises**

**Actions à prendre**

<p>82. Prendre tous les moyens pour assurer la santé et la sécurité de la population et recommander au ministère de l'Environnement à procéder à l'enlèvement des sols contaminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre d'information publique avec le ministère de l'Environnement et la firme réalisant les tests</li> <li>• Réalisation de tests trois fois par année (à ce jour, pas de contamination observée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les tests 1 fois/an plutôt que 3 fois/an</li> </ul>
<p>83. Sensibiliser le ministère de la Santé et des Services sociaux aux enjeux liés à la santé des citoyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheminement d'une lettre pour le sensibiliser à la situation problématique</li> </ul>	
<p>84. Mettre au point et réaliser une stratégie visant un règlement de cette situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir 82</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre les tests 1 fois/an et communiquer les résultats au ministère de l'Environnement</li> </ul>
<p>85. Assurer une vigie constante de la qualité de l'eau potable de Beaumont.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir 82</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir 84</li> </ul>

**OBJECTIF 4.3 : (Pour les secteurs non desservis)**

**Inciter les propriétaires à installer des fosses septiques conformes**

**Actions prises**

**Actions à prendre**

<p>86. Poursuivre les efforts de sensibilisation entrepris afin d'inciter les propriétaires des secteurs non desservis à installer des fosses septiques conformes au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées - Q-2, r. 22.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des plaintes et référence à la MRC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabilités MRC</li></ul>
<p>87. Évaluer, avec le soutien de la MRC, la corrélation entre la qualité de l'eau potable des puits privés et la présence ou non de fosses septiques conformes à proximité.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des plaintes et référence à la MRC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabilités MRC</li></ul>

#### OBJECTIF 4.4 :

**Poursuivre les efforts entrepris pour sécuriser la route 132 et les bretelles d'accès à l'autoroute**

#### Actions prises

#### Actions à prendre

<p>88. Réaliser les démarches de représentation afin que Beaumont puisse bénéficier du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière en vue de poursuivre les initiatives pour sécuriser la route 132 et les bretelles d'accès à l'autoroute 20. Parmi les projets, soulignons :</p> <p>a. L'élimination des zones de dépassement notamment devant les emprises de chemins privés ;</p> <p>b. La réduction de vitesse ;</p> <p>c. Les traverses piétonnières ;</p> <p>d. La sécurisation des accotements.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pistes de solution pour la sécurité de la route 132 explorées avec la firme Vivre en ville</li><li>• Pétitions par les citoyens</li><li>• Bretelles d'accès à l'autoroute (modifications de lignage)</li><li>• Rapport de la situation problématique depuis 2005 réalisé par le directeur général</li><li>• Rencontre avec la députée et le MTQ pour présentation du dossier (octobre 2020)</li><li>• Aucune</li><li>• Une traverse piétonnière vis-à-vis la rue du Coteau et le boulevard Mercier</li><li>• Aucune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li><li>• À réaliser</li><li>• Sur la route 132, réduction de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h entre les tronçons de la rue Benoît-Breton et de l'Anse-Nord</li><li>• Sur la route 132, réduction de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre les tronçons de la route 279 et la rue de Chaume</li><li>• À réaliser</li></ul>
<p>89. Mettre au point une stratégie auprès du ministère du Transport et les différents intervenants concernés.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir 88</li><li>• Échanges en cours avec tous les intervenants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À poursuivre</li></ul>

<p>90. Revoir avec la Sûreté du Québec le niveau de prestation de services en matière de circulation routière et de sécurité civile en fonction des 290 000\$ défrayés par la municipalité de Beaumont en 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentations faites auprès de la Sûreté du Québec</li> <li>• Priorités locales établies annuellement et transmises à la Sûreté du Québec</li> <li>• Contacts réguliers du directeur général avec la sûreté du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À poursuivre</li> <li>• À poursuivre</li> <li>• À poursuivre</li> </ul>
---	---	--